



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-VRAIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.579.35

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DES ANIMATIONS AU COLLÈGE : « CLUB JEUX »

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 novembre 2025, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme CORDIER Corinne, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Corinne CORDIER (Maire), M. Luc SARRELABOUT, Mme Anne-Marie FOURNILLON, M. Joao José FERNANDES, M. David MOREAU, Mme Emmanuelle GUAJARDO-FILIPPI, Mme Delphine REMY, (Adjointes au Maire), Mme Michèle CHARREYRE, Mme Véronique DORE RENOUST, M. Philippe CHARPILLET, M. Ahmed TIGHIOUARET, M. Sylvain LAURAC, M. William GRANET, Mme Elodie FLANDRIN, M. Christian DUPRÉ, M. Bruno FOUCHER, (Conseillers municipaux).

ABSENTS REPRESENTES :

M. Lionel BRULE donne pouvoir à M. SARRELABOUT
M. Eric DUPRAT donne pouvoir à Mme CORDIER

ABSENTS :

Mme Nadine WILLEMET
Mme Morgane BENOIST
Mme Emilie SAYAG
Mme Valérie CHAILLIE
M. Louis LANGLET

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame DORE RENOUST est désignée secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	:	23
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	:	16
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	:	18
DATE DE LA CONVOCATION	:	7 novembre 2025

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DES ANIMATIONS AU COLLÈGE : « CLUB JEUX »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le collège Robert Doisneau et les communes d'Itteville et Saint-Vrain ont décidé, depuis la rentrée 2022, de la mise en place d'un club jeu, dans les locaux du collège, animé par des personnels communaux mis gracieusement à disposition ;

Considérant qu'il apparaît souhaitable de reconduire cette activité pour l'année scolaire 2025-2026, sur le temps du midi, dans les mêmes conditions que l'année précédente, soit :

- Activités de 11h40 à 13h40
- Les mardis et jeudis des périodes scolaires
- Du 4 novembre 2025 au 19 juin 2026

Considérant qu'aucune participation financière ne sera demandée aux communes et aux parents.

Sur proposition de Madame le Maire,
Le conseil municipal de Saint-Vrain,
Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** la convention de partenariat dans le cadre des animations du collège Robert Doisneau à Itteville
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint-Vrain, le 13 novembre 2025



Le Maire,
Corinne CORDIER

Certifié exécutoire après :
- dépôt en Sous-préfecture le :
- publication le :

Le Maire, Corinne CORDIER